



VILLE DE BATHURST
RÉUNION PLÉNIÈRE
PROCÈS-VERBAL

le lundi 12 août 2024
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présent	K. Chamberlain, mairesse P. Anderson, conseillère D. Branch, conseiller R. Hondas, conseiller D. Knowles, conseiller J.-F. LeBlanc, conseiller S. Legacy, conseiller M. Skerry, conseiller M. Willett, maire adjoint
Absent	S. Brunet, conseiller
Fonctionnaires	T. Pettigrew, directeur général A. Parker, greffière municipale J.-S. Chiasson, agent de communications M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint R. Wilbur, directeur des parcs, du service des loisirs et du tourisme C. Roy, administratrice exécutive M. Bouffard, directeur municipal d'urbanisme N. R. Rabé Harou, urbaniste junior

1. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 1.1** Le maire adjoint M. Willett a déclaré un conflit d'intérêts avec le point 3.1 - Un arrêté pour établir un comité consultatif d'urbanisme pour la Ville de Bathurst.

2. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

2.1 Journée internationale des grillades par La Louga Night Bar-Resto Inc.

M. Joseph Armand Adoualou donne un bref aperçu de la vision qui sous-tend la Journée internationale du barbecue Bathurst 2024, qui aura lieu le 31 août 2024 au centre-ville de Bathurst. Cet événement vise à célébrer la riche tradition du barbecue. Les festivités comprendront des grillades en plein air mettant en valeur diverses techniques et saveurs, offrant d'alléchants plats de barbecue assaisonnés d'épices et de

délices provenant à la fois de sources locales et de cuisines internationales, y compris des spécialités de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Maghreb.

Il sollicite un soutien financier, du personnel ou des dons en nature pour cet événement multiculturel à but non lucratif. Le coût total de l'événement est estimé à 2 500 dollars.

3. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

3.1 Un arrêté constituant un comité consultatif en matière d'urbanisme pour la Ville de Bathurst

Le maire adjoint Willett quitte la salle du conseil en raison d'un conflit d'intérêts déclaré.

Les membres du personnel proposent des modifications à l'arrêté intitulé « Arrêté établissant un Comité consultatif d'urbanisme pour la Ville de Bathurst ». L'arrêté actuel et les politiques connexes sont désuets et doivent être révisés afin d'être conformes aux dernières mises à jour de la *Loi sur l'urbanisme*.

Conformément à la *Loi sur l'urbanisme*, une constitution a été rédigée pour établir les règles de procédure du comité. Ce document décrit le mandat et la composition du comité, la procédure de nomination, la durée du mandat, les rôles du président et du vice-président, les fonctions du secrétaire du comité, le calendrier des réunions et les exigences en matière de quorum.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h.

Amy-Lynn Parker, Greffière municipale